

République française - Département du Tarn

Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavar

Nombre de membres	Séance du mardi 28 octobre 2025
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 9 <u>Votants</u> : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 23 octobre 2025	Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS <u>Représentés</u> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS représentée par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET représentée par Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Xavier BOULARD représenté par Madame Adeline MOULIS <u>Excusés</u> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Franck BRETEAU
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le et publication le	

Délibération n° DE_54_2025

Objet :

Convention SDET / Commune de Saint-Lieux-lès-Lavar - Alimentation du lotissement "la Tuilerie"

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'alimentation du lotissement « la Tuilerie », le Syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET) doit effectuer des travaux d'extension de réseau consistant en la pose de 320 m de réseau BT souterrain + 3 bornes REMBT.

Ces travaux doivent être réalisés en partie sur deux parcelles communales cadastrées A 63 et A 763 sises « la Tuilerie » par l'entreprise CITEL (546 rue fonfilliol, ZAC des Cadaux, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe), mandatée par le SDET.

M. le Maire soumet au conseil municipal la convention, l'alimentation du lotissement « la Tuilerie » proposée par le SDET à conclure pour la réalisation de ces travaux ainsi que les plans.

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la demande de l'entreprise CITEL, mandatée par le SDET, portant sur des travaux d'extension de réseaux et la convention proposée pour l'alimentation du lotissement « la Tuilerie » ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux ;

Et après avoir délibéré, à l'unanimité par 13 voix

Date de transmission de l'acte: 30/10/2025
Date de réception de l'AR: 30/10/2025
081-218102614-DE_54_2025-DE
A G E D I

- Approuve la convention avec le SDET concernant l'alimentation du lotissement « la Tuilerie ».
- Autorise M. le Maire à signer la convention et les plans annexes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire

Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance

Monsieur Franck BRETEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Breteau', written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 30/10/2025

Date de réception de l'AR: 30/10/2025

081-218102614-DE_54_2025-DE

A G E D I